

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine – 26 février 2026

Situation économique des architectes : une fragilisation de la profession qui menace l'économie locale et la qualité du cadre de vie en Nouvelle-Aquitaine – résultats d'un sondage inédit

80 % des architectes inquiets pour la pérennité de leur activité

L'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine a présenté ce jour les résultats d'un sondage inédit sur la situation économique de la profession. Réalisée en collaboration avec la CERC Nouvelle-Aquitaine auprès de 419 réponses exploitées représentant 1 206 architectes salariés et non-salariés, l'enquête met en évidence une fragilité économique préoccupante.

En Nouvelle-Aquitaine, 2 700 architectes participent directement à la dynamique économique du territoire. **En 2024, leur activité a généré près de 5 milliards d'euros de travaux déclarés.**

Les résultats du sondage montrent aujourd'hui un net ralentissement de l'activité :

- Plus de 50 % des agences ont enregistré une baisse d'activité en 2025 ;
- Les carnets de commandes représentent en moyenne seulement 6 mois d'activité ;
- Deux tiers des architectes déclarent un moral professionnel bas ou très bas ;
- 80 % s'inquiètent pour la pérennité de leur activité dès l'année prochaine.

Cette visibilité extrêmement réduite traduit une contraction significative de la commande, publique comme privée, et une incertitude croissante pour les agences d'architecture.

Un indicateur avancé de la situation du cadre bâti

La situation des architectes constitue un indicateur supplémentaire de l'état de santé de l'ensemble du secteur du cadre de vie.

Notamment intervenant en amont des projets, les architectes mesurent immédiatement le ralentissement des opérations de construction, de transformation et de réhabilitation. La fragilisation des agences annonce ainsi un ralentissement plus large de l'activité pour les entreprises du bâtiment, les artisans, les bureaux d'études et les filières associées.

La profession représente ainsi un acteur central de l'économie locale. La baisse de leur activité a des répercussions directes sur l'ensemble du tissu économique territorial.

Un enjeu pour nos territoires et nos concitoyens

Les architectes jouent un rôle central dans la qualité du cadre de vie : adaptation des bâtiments aux effets du changement climatique, transformation du bâti existant, sobriété foncière, revitalisation des territoires et amélioration de l'habitat.

Dans un contexte où la grande majorité du bâti de demain existe déjà, la réhabilitation et la transformation des bâtiments deviennent des enjeux majeurs pour les territoires.

La fragilisation économique des architectes pose donc une question plus large : celle de la capacité des territoires à conduire ces transformations dans de bonnes conditions.

« La situation économique des architectes ne concerne pas uniquement la profession. Elle constitue un signal pour l'ensemble du territoire. Si les architectes sont fragilisés, c'est la capacité collective à transformer et améliorer notre cadre de vie qui est en jeu », déclare Virginie Gravière, présidente de l'Ordre.

Des agences qui s'adaptent malgré les difficultés

Malgré les tensions économiques, les agences d'architecture montrent une forte capacité d'adaptation.

La **réhabilitation** représente désormais une part majoritaire de l'activité pour de nombreuses agences : près de la moitié d'entre elles réalisent environ 70 % de leur chiffre d'affaires dans ce domaine.

92% des architectes envisagent des actions pour faire face à la situation actuelle (baisse de la commande) en diversifiant leur domaine d'intervention, menant des actions de prospections commerciales et en développant et se formant à de nouvelles compétences.

« C'est un signal fort de voir notre profession prête à évoluer, à s'adapter et à se réinventer. Les architectes sont capables de réfléchir et produire autrement, c'est dans leur ADN. », déclare Virginie Gravière, présidente de l'Ordre.

Un enjeu pour les politiques locales

À l'approche des échéances municipales, les choix des décideurs publics seront déterminants pour la pérennité de la profession et pour la qualité du cadre de vie des habitants.

Les collectivités disposent d'un levier majeur à travers la commande publique et l'accompagnement des projets de transformation, de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat.

Au-delà de la seule production de logements, ces politiques engagent des choix structurants pour l'avenir des territoires : adaptation au changement climatique, préservation des terres agricoles, revitalisation des centres-bourgs et réduction de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment.

Les récentes inondations qui ont touché plusieurs territoires de Nouvelle-Aquitaine, notamment en Gironde, en Lot-et-Garonne et en Charente-Maritime, rappellent la nécessité d'anticiper ces risques. L'intervention des architectes permet d'adapter le bâti existant, de mieux concevoir les constructions nouvelles et d'accompagner les collectivités dans des stratégies d'aménagement plus sûres et plus durables.

Méthodologie

L'enquête a été menée du 7 au 20 janvier 2026 auprès des 2 700 architectes exerçant en Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec la CERC Nouvelle-Aquitaine.

419 réponses exploitables ont été recueillies, représentant 1 206 architectes salariés et non-salariés. L'ensemble des départements de la région est représenté.

À propos de l'Ordre des architectes

Créé par la loi sur l'architecture de 1977, l'Ordre des architectes assure une mission de service public au nom de l'intérêt général de l'architecture et de la qualité du cadre de vie. Il organise et encadre la profession, veille au respect de la déontologie et garantit que le titre d'architecte est exercé dans des conditions conformes à la loi. Il contribue également à promouvoir la qualité architecturale auprès des décideurs publics et des acteurs du territoire. À ce titre, l'Ordre agit au service de l'intérêt public et se distingue des organisations syndicales qui représentent les intérêts professionnels particuliers.

L'Ordre des architectes est structuré autour d'un Conseil national, de 13 Conseils régionaux en métropole et de 4 Conseils régionaux outre-mer (bientôt 5). Il regroupe près de 30 000 architectes en France, dont environ 2 700 en Nouvelle-Aquitaine.

Dans un contexte économique particulièrement difficile pour la profession, l'Ordre joue également un rôle essentiel d'écoute, de dialogue et de rassemblement. Il contribue à renforcer la solidarité entre les acteurs de la profession et à soutenir les agences d'architecture dans leurs pratiques et leurs relations professionnelles.

Contact presse

Thalia Carruesco

Responsable de communication

07 85 72 81 13

t.carruesco@ordre-architectes-na.org